

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 013-251301545-20221128-2022_52-DE
REGISTRE DES
EXTRAIT
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
SMED

Séance du 28 novembre 2022
Présidence : Didier KHELFA

N° 2022 - 52

Objet : Reliquat Article 8, année 2021, pour la commune de Berre l'étang et de Pelissanne,

L'an deux mille vingt et deux et le 28 novembre à 10h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA Président, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint,

Il est exposé :

Afin de consommer la totalité de l'enveloppe Article 8 et répondre aux besoins urgents des communes, il convient de voter des reliquats pour les travaux SMED13 maître d'ouvrage année 2021.

Il est proposé deux projets d'enfouissement de réseaux urgents et coordonnés, pouvant être réceptionnés électriquement avant le 31 décembre 2023.

Il s'agit de :

COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	AIDE ART.8 HT
BERRE-L'ETANG 2022.ENV.SMED.047	Hameau de Saint Estève	748 771 €	48 000 €
PELISSANNE 2022.ENV.SMED.058	Rue de la République	12 500 €	5 000 €

Après avoir ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité le Comité Syndical décide de :

Article 1 : Approuver le reliquat Article 8 – Aménagement esthétique des réseaux,

Article 2 : Autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage,

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits



**Le Président,
Didier KHELFA**